

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 7 novembre 2011, à 19h30, présidée par la Mairesse, Lucie Tremblay, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Jean-Claude Daoust	M. Jean-Claude Charest
Mme Sylvie Viau	M.

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

Monsieur le conseiller Ronald Massey est absent.

2011-11-07-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune.

2011-11-07-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Prière
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Dérogation mineure 2011-04
6. Adoption des minutes du 3 octobre 2011
7. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
8. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
9. Rapport du maire
10. Résolution
 - Déclarations des intérêts pécuniaires
 - Bourses d'études aux finissants du secondaire 2011
 - Comité de sécurité publique de la MRC de Coaticook - Demandes des municipalités locales pour 2012
 - Relais pour la vie
 - CCU – Nomination du comité
 - Heures suppl. à payer
 - MRC - Repas de Noël
 - CPTAQ – Demande d'exclusion
 - Déneigement de la borne sur le chemin du rang 9
11. Usine d'épuration
12. Aqueduc
13. États financiers mensuels au 31 octobre 2011
14. Indicateurs de gestion 2010
15. Adoption du rapport de correspondance
16. Régie de protection incendie
 - Démission de Réal Crête à titre de représentant de la municipalité à la Régie des Incendies
17. Régie des déchets solides
 - Adoption du budget 2012
18. Divers
 - Date de la prochaine réunion de travail
 - Déterminer la date de l'événement « La tête dans les étoiles» édition 2012
19. Varia
 - Dossier Mont Hereford (suivi)
20. Levée

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

Adopté.

2011-11-07-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Les propriétaires actuels et le futur propriétaire de la propriété touchée par la demande de dérogation mineure 2011-04 demandent au conseil pourquoi celui-ci n'approuve pas la recommandation du CCU. Le conseil mentionne qu'aucune décision n'a été prise pour le moment mais qu'il se donne jusqu'au 18 novembre prochain pour prendre une décision.

Un citoyen demande une exclusion de la zone agricole sur une portion de sa propriété afin de permettre l'implantation de quelques résidences. Le conseil demandera à la MRC de Coaticook de l'inclure dans sa demande régionale d'exclusion à la CPTAQ.

2011-11-07-04: DÉROGATION MINEURE 2011-04

LOTISSEMENT D'UN LOT NON CONFORME.

Le propriétaire du 1200, route 141 désire procéder au lotissement d'un lot d'une superficie de 1585.6 m² et d'un frontage de 15.18 m, non protégé par droit acquis, alors que les normes de lotissement actuelles sont les suivantes:

“ Tableau 4.2.4. Règles particulières aux différentes zones, règlement de lotissement no 20 : Dans les zones de villégiatures intensives (VI), la superficie minimale est de 4000 m² et le frontage minimale est de 50 m.”

Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit:

ATTENDU QUE la subdivision d'un lot en 1985 a laissé un lot résiduel non conforme au Règlement de contrôle intérimaire de Coaticook;

ATTENDU QU'un permis de construction pour une remise a été autorisé en 1999 sur ledit terrain;

ATTENDU QU'un permis a été accordé pour la construction d'une installation septique en 2004 sur ledit terrain;

ATTENDU QUE l'installation septique est conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE la dimension du terrain, selon le certificat de localisation, permet l'implantation d'une résidence tout respectant les normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la propriété est visée par une promesse d'achat et que le futur acquéreur désire construire une résidence sur ledit terrain;

ATTENDU QUE l'on retrouve 33 lots construits d'une superficie similaire à celle de la propriété concernée, et ce uniquement sur la route 141 dans la zone du lac Wallace;

ATTENDU QUE la construction d'une résidence nécessite préalablement une opération cadastrale pour obtenir un numéro de lot distinct;

ATTENDU QUE la dérogation mineure a été présentée en bonne et due forme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la présente dérogation en autorisant le lotissement d'un lot dérogatoire portant le numéro 24p du rang I dans le cadastre du canton d'Hereford dont la superficie est de 1585.6 m² et le frontage de 15.18m ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

QUE le conseil demande un avis légal à ses procureurs **MONTY COULOMBE** sur la présente demande afin de déterminer si celle-ci est mineure ou majeure ;

QUE le conseil se donne jusqu'au 18 novembre 2011 pour prendre une décision.

Adopté.

2011-11-07-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2011

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité que les minutes du 3 octobre 2011 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2011-11-07-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité à été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 2618 à 2662 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (39 578.73\$) et le rapport de salaires versés (octobre 2011) en date du 7 novembre 2011.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2011-11-07-07: PORTE DE GARAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust résolu à l'unanimité;

D'autoriser la réparation de la porte du garage par la firme « Portes de garage Dupuy inc. » au coûts d'environ 1500\$ taxes incluses.

Adopté.

2011-11-07-08: RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal, je vous présente la situation financière de notre Municipalité.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 :

Le rapport financier de l'année 2010 nous indique des revenus au montant de 1 149 277 \$, des dépenses de fonctionnement de 1 022 220 \$, des affectations, financement et immobilisations de 69 398\$, pour un surplus de fonctionnement de 57 659 \$.

Les indicateurs de gestion 2010 sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

Pour l'année 2011, d'importants travaux ont été réalisés, certains postes budgétaires demanderont d'aller puiser dans le surplus général.

RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES 2011 :

	Maire	Conseillers	Rém. Additionnelles	MRC Coaticook	Régies
Rémunération	5 545 \$	11 088 \$	4 479 \$	2 879 \$	7 650\$
Allocation de dépenses	2 772\$	5 544 \$	2 240 \$	1 439 \$	

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M
S

no de résolution
ou annotation

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ ACCORDÉS EN 2011	
<u>ENTRETIEN CHEMINS D'HIVER 2011-2012</u>	<u>CUEILLETTE DE VIDANGES ET COMPOSTABLES 2012</u>
- Circuit 1 : Scalabrini & Fils Inc. 58 159,86 \$	- Stanley & Danny Taylor Transport inc. 53 480,09 \$
- Circuit 2 : Scalabrini & Fils Inc. 65 477,26 \$	
- Circuit 3 : Scalabrini & Fils Inc. 51 076,57 \$	<u>ABAT-POUSSIÈRE 2011</u>
<u>RECHARGEMENT 2011</u>	- Calclo Inc. 30 560,38 \$
- Scalabrini & Fils Inc. 151,517.01 \$	

TRAVAUX 2011 DE PLUS DE 2000\$ pour un total dépassant 25 000\$ pour le même contractant	
Couillard Construction Ltée 59 129.15 \$ *	
Ent. Forestières Dubé Inc. 64 971.33 \$ *	
Scalabrini & Fils Inc. 31 689.16 \$ *	* La liste des travaux est disponible sur demande au bureau municipal

INDICATIONS 2011 :

Au poste voirie, nous avons fait :

- le rechargement d'environ 8 kilomètres de routes (Rang 2, Rang 4, Chamberlain, Lanciaux, Langevin et Lebel) grâce à l'aide financière provenant de la taxe d'accise sur l'essence ;
- le creusage de fossés et refait plusieurs ponceaux ;
- d'importants travaux de réparation et de reconstruction de plusieurs chemins suite à l'inondation du 27 avril 2011 (la municipalité recevra une aide financière de la Sécurité publique (90% des coûts admissibles pour les chemins menant à une résidence principale), du Prog.. d'aide à l'amélioration du réseau routier (pour les chemins non-admissibles) et nous avons fait d'autres demandes dont les réponses viendront plus tard).

Grâce à l'aide financière de la Fondation Tillotson et au programme de Soutien à l'Action Bénévole, nous avons eu la possibilité de remplacer le quai à la descente de bateau et installer des salles pour se changer à la plage.

L'activité sur le Mont Hereford « La tête dans les étoiles » fut renouvelée pour une 7^e année. Ce fut encore cette année une activité appréciée.

Notre site ornithologique est toujours à votre disposition et pour une promenade en montagne, notre sentier pédestre au Mont Hereford vous attend.

Le nouveau comité « Famille » de la municipalité travaille actuellement sur la mise à jour de la politique familiale en incluant les aînés dans la démarche de réflexion et d'action en vue de devenir *Municipalité Amie des Aînées*.

Dans le cadre de notre politique familiale, culturelle et loisir, le montant remis aux parents pour les nouveaux-nés, le remboursement de la totalité de l'inscription à la bibliothèque de Coaticook et la contribution lors de l'achat de couches lavables sont maintenus. Par contre, celle-ci est bonifiée par l'ajout d'un montant remis aux finissants 2011 du secondaire, le tout en collaboration avec la Caisse pop. des Hauts-Cantons et la députée, Johanne Gonthier. Une inscription est obligatoire.

Aussi la municipalité met à jour régulièrement son site internet afin de mettre à la disposition de tous beaucoup d'informations (procès-verbaux du Conseil, etc.). Un personnage historique a été inauguré en 2011 en collaboration avec la TCCC.

Au niveau de la sécurité civile, la municipalité met à jour annuellement son Plan de mesures d'urgence ainsi que ses divers Plans d'intervention. Le plan d'urgence pour le Mont Hereford est en processus d'élaboration.

Projet de transfert du mont Hereford aux municipalités de St-Herménégilde et d'East Hereford : Un comité travaille depuis plusieurs mois sur l'étude du transfert de propriété. Une firme a eu le mandat d'élaborer un Plan directeur précisant des orientations sur la façon de gérer cette propriété qui appartiendra bientôt à la communauté via un organisme à but non lucratif à être créé.

Au niveau régional, l'internet haute vitesse devrait être accessible à nos citoyens d'ici la fin de l'année 2011.

ORIENTATIONS 2012 :

Dossier Mont Hereford : Les deux municipalités, accompagnées par la MRC de Coaticook, vont poursuivre les démarches qui mèneront au transfert de la propriété.

La municipalité prévoit utilisé la taxe d'accise pour finaliser ses travaux d'aqueduc (phase 2, relié l'électricité

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

directement du chemin St-Jacques jusqu'au nouveau réservoir), améliorer ses installations à l'usine d'épuration et pour l'amélioration de son réseau routier.

Une augmentation de près de 20% des coûts reliés aux services policiers de la Sûreté du Québec est prévue en 2012.

Je remercie les conseillers et les conseillères, tous les employé(e)s de la municipalité ainsi que tous les bénévoles qui oeuvrent au sein des différents organismes, tous ont ainsi contribué à l'amélioration de la qualité de vie de tous nos concitoyens et concitoyennes.

Le budget de la municipalité de St-Herménégilde sera discuté et adopté lors d'une session spéciale jeudi le 15 décembre 2011, à 19h30, à la salle du conseil de St-Herménégilde.

Donné à St-Herménégilde, ce septième jour du mois de novembre de l'an deux mille onze (7 novembre 2011).

Lucie Tremblay, mairesse

2011-11-07-09: INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust résolu à l'unanimité;

D'archiver les intérêts pécuniaires des 6 conseillers et le maire qui ont déposé leurs déclarations.

Adopté.

2011-11-07-10: BOURSES D'ÉTUDES FINISSANTS DU SECONDAIRE 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest résolu à l'unanimité;

De remettre un montant de 100\$ par finissant du secondaire 2011. Une inscription est obligatoire avec la preuve de l'école avant le 14 décembre 2011.

Adopté.

2011-11-07-11: SQ – DEMANDES LOCALES 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

De conserver les mêmes demandes locales que l'année 2011 mais en ajoutant :

- une petite précision à :
« Surveillance des VTT (sensibilisation et application de la réglementation, **ch. de la Grande Ligne et autres**) » ;
- Surveillance du Mont Hereford (Sommet).

Adopté.

2011-11-07-12: RELAIS POUR LA VIE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité;

De remettre un don de 50\$ à Relais pour la vie.

Adopté.

2011-11-07-13: NOMINATION DES MEMBRES DU CCU

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

De nommer les personnes suivantes à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- Réal Crête et Ronald Massey (2 conseillers)
- Fernand Bélanger et Yvon Leduc (2 citoyens)
- Marc Sage (responsable en sécurité incendie).

Adopté.

2011-11-07-14: PAIEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

D'autoriser le paiement des heures supplémentaires aux employés d'ici la fin de l'année 2011.

Adopté.

2011-11-07-15: SOUPER DE NOËL DE LA MRC

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

De payer le coût pour le Souper de Noël de la MRC pour tous les employés, les élus et les conjoints.

Adopté.

2011-11-07-16: MRC – EXCLUSION CPTAQ

À l'étude afin d'inclure la demande d'un citoyen.

2011-11-07-17: DÉNEIGEMENT DE LA BORNE SUR LE CHEMIN DU RANG 9

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et Résolu à l'unanimité;

D'accepter l'offre de Yves Vachon, entrepreneur général, pour le déneigement de la borne sèche du chemin du Rang 9 pour toute la saison 2011-2012 au montant de 420\$ plus les taxes applicables. La moitié de ce montant sera assumée par la municipalité d'East Hereford.

Adopté.

2011-11-07-18: USINE D'ÉPURATION

Aucune nouvelle information.

2011-11-07-19: AQUEDUC

Aucune nouvelle information.

2011-11-07-20: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 31 octobre 2011.

2011-11-07-21: INDICATEURS DE GESTION 2010

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les Indicateurs de gestion 2010.

2011-11-07-22: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité que la correspondance reçue du 4 octobre 2011 au 7 novembre 2011 de même que le rapport de la secrétaire-trésorière soient déposés aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie ou en prendre connaissance.

Adopté.

2011-11-07-23: RÉGIE INCENDIE

Le conseiller Réal Crête dépose sa démission comme représentant au CA de la Régie intermunicipale de protection incendie de la Région de Coaticook. Il terminera son mandat au 31 déc. 2011.

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre se retire de la salle.

2011-11-07-24: BUDGET 2012 DE LA RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que les municipalité d'East Hereford, de Compton, de Dixville, de Ste-Edwidge-de-Clifton, de St-Herménégilde, de St-Venant-de-Paquette, de Ogden, de Hatley, de North Hatley, de Ste-Catherine-de-Hatley, de Ayer's Cliff, du canton de Hatley, de Barnston-Ouest, de Stanstead-Est, du canton de Stanstead et les villes de Waterville, Stanstead et Coaticook sont partis à une entente concernant l'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook doit être transmis aux municipalités membres avant le 31 octobre ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des corporations membres ;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité ; (monsieur le conseiller Mario St-Pierre quitte la salle pendant la présentation du budget et la prise de décision) ;

D'adopter le budget de l'année 2012 démontrant de revenus, dépenses et affectations équilibrés de 1 401 558.25\$ de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook.

Adopté.

2011-11-07-25: DIVERS

Date de la prochaine réunion de travail : mardi 15 novembre 2011 (session spéciale pour dérogation mineure).

Événement « La tête dans les étoiles » : la date de l'événement pour 2012 sur le 18 août 2012.

Dossier Mont Hereford : Aucune nouvelle information.

2011-11-07-26: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 21h37.

Adopté.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Lucie Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.